



# HANDICAP

ACCOMPAGNER  
LES ENTREPRISES ET  
LES COLLABORATEURS  
DE VINCI EN FRANCE

# VINCI ET LE HANDICAP

## LES ENGAGEMENTS DU GROUPE

La politique de diversité et d'égalité des chances de VINCI vise à combattre toute forme de discrimination à l'embauche, dans les relations de travail et dans les évolutions de carrière, notamment vis-à-vis des femmes, des personnes en situation de handicap, des seniors et des personnes de toute origine. Notre ambition est de refléter la diversité de la société qui nous entoure et de créer un environnement professionnel dans lequel chacun, avec ses différences, peut s'épanouir.

Notre politique de ressources humaines vise à proposer des parcours professionnels durables à l'ensemble de nos collaborateurs, et notamment à ceux qui sont les plus exposés physiquement et qui pourraient se retrouver dans l'incapacité de conserver leur poste de travail.

Le Manifeste de VINCI témoigne de ces engagements.

## L'EMPLOI DE PERSONNES HANDICAPÉES : UNE OBLIGATION LÉGALE

En France, la législation oblige les entreprises de 20 salariés et plus à compter au moins 6 % de collaborateurs handicapés dans leurs effectifs. Cette obligation est modulée selon les typologies de métiers présents dans l'entreprise. Elle peut être satisfaite par l'emploi de travailleurs handicapés, l'accueil de personnes handicapées au titre de la formation professionnelle (stage, alternance) ou la sous-traitance au secteur protégé et adapté.



REPÈRES 2014

3 154

collaborateurs handicapés  
employés par VINCI en  
France (3,12 % des effectifs)

5,77

millions d'euros d'activité  
confiée à des entreprises  
du secteur adapté ou  
protégé

3,55

millions d'euros  
de contribution versée  
à l'Agefiph\*

\* Association de gestion  
du fonds pour l'insertion  
des personnes handicapées.

# TRAJEO'H, AU SERVICE DE LA POLITIQUE HANDICAP DU GROUPE

Trajeo'h conseille les entreprises françaises de VINCI sur leur politique en faveur du handicap et les accompagne dans leurs démarches de maintien dans l'emploi des collaborateurs en situation d'inaptitude ou en risque de le devenir et dans leurs actions de recrutement de travailleurs handicapés.

Créée sous forme d'une structure à but non lucratif, Trajeo'h offre à ses sociétés adhérentes une expertise et un service de proximité, en lien avec les acteurs locaux de l'emploi et du handicap.

Le réseau créé par Trajeo'h enrichit cette expertise et offre des synergies entre les territoires pour le bénéfice des sociétés et des collaborateurs du Groupe.



## IMPLANTATIONS & CONTACTS

### RÉGIONS RHÔNE-ALPES, AUVERGNE

Créée en 2008

Emilie Bruel

Tél. : 06 21 49 68 05

### RÉGION NORMANDIE

Créée en 2012

Marine Léger

Tél. : 06 22 77 04 47

### RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

Créée en 2010

Pauline Dubois

Tél. : 06 12 50 27 21

### RÉGIONS NORD-PAS-DE-CALAIS, PICARDIE

Créée en 2014

Aurore Mennessiez

Tél. : 03 59 31 22 37

### RÉGION SUD-EST

Créée en 2011

Anna Tokarski

Tél. : 06 22 88 47 89

### RÉGION OUEST

Créée en 2014

Laurence Dorizon-Saja

Tél. : 06 15 77 60 82

### RÉGION EST

Créée en 2014

Nathalie Dolata

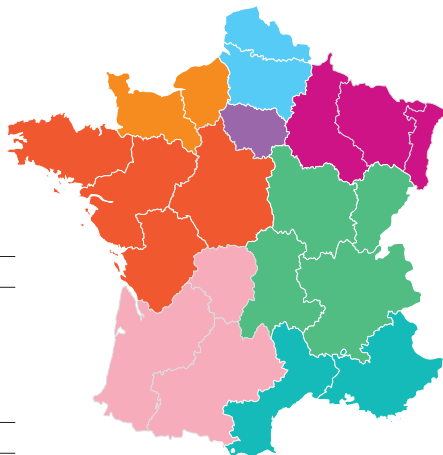
Tél. : 06 14 03 45 02

### RÉGION SUD-OUEST

Créée en 2014

Camille Guillet

Tél. : 06 16 87 10 22



## MISSION N°1 : CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

Élément incontournable d'une politique d'égalité des chances, le thème du handicap est parfois difficile à appréhender en raison de sa complexité et du nombre d'acteurs pouvant intervenir.

Interlocuteur interne privilégié sur les sujets du handicap, Trajeo'h conseille ses entreprises adhérentes sur l'élaboration et la mise en œuvre de leur politique handicap :

- actions de sensibilisation et d'information auprès des managers et des collaborateurs afin de lutter contre les préjugés et favoriser la prise en compte du handicap dans l'entreprise ;

- conseil sur le recours aux entreprises du secteur adapté et protégé pour la conclusion de contrats de sous-traitance ou de mise à disposition de travailleurs handicapés ;

- mesures de prévention des inaptitudes et de lutte contre la pénibilité.

En agissant en étroite collaboration avec les entreprises du Groupe, Trajeo'h propose des solutions concrètes, adaptées aux enjeux opérationnels et humains de chaque entité.

### EXEMPLES DE PRESTATIONS PROPOSÉES PAR TRAJEO'H

- Mise en place de dispositifs de détection précoce des inaptitudes.
- Prévention des inaptitudes lors des ¼ d'heures sécurité sur chantier.
- Organisation de modules de sensibilisation au handicap.
- Mise en relation avec des sous-traitants du secteur adapté ou protégé.
- Appui à l'entreprise dans ses relations avec les acteurs du handicap.
- Veille juridique, informations, conseils.



### LE SAVIEZ-VOUS ?

Les troubles musculo-squelettiques (TMS) représentent

**80 %**

des maladies professionnelles et sont le premier facteur d'inaptitude au travail

## MISSION N°2 : MAINTIEN DANS L'EMPLOI DES COLLABORATEURS

L'allongement de la durée du travail, l'usure professionnelle, la maladie, les accidents du travail ou les accidents de la vie peuvent conduire un collaborateur à rencontrer des difficultés dans l'exercice de son métier. Parfois, ces difficultés sont telles qu'il doit très rapidement trouver une nouvelle orientation professionnelle.

Trajeo'h accompagne alors le collaborateur et son entreprise dans l'adaptation de son poste et de ses conditions de travail ou dans la construction d'un nouveau projet professionnel.

Trajeo'h dresse un bilan précis pour chaque situation, réalise des préconisations, met en œuvre et coordonne les actions d'accompagnement personnalisées avec les différents acteurs (CPAM, médecine du travail, acteurs du handicap, organismes de formation).

La position centrale de Trajeo'h garantit une gestion efficace de chaque situation et favorise l'émergence de solutions à proposer au collaborateur.

### EXEMPLES DE PRESTATIONS PROPOSÉES PAR TRAJEO'H

- 🕒 Étude de poste et préconisation d'adaptation.
- 🕒 Bilan de compétences et d'orientation professionnelle.
- 🕒 Aide à la recherche de poste dans l'entreprise.
- 🕒 Mise en place de parcours de formation.
- 🕒 Aide à la construction d'un nouveau projet professionnel.
- 🕒 Mobilisation d'aides financières (maintien dans l'emploi, formation, etc.).
- 🕒 Accompagnement social : dossier de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), aides sociales, etc.



LE SAVIEZ-VOUS ?

1  
FRANÇAIS  
SUR  
2

sera en situation de handicap au cours de sa vie.

## MISSION N°3 : RECRUTEMENT DE TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

Le recrutement d'une personne handicapée répond aux mêmes impératifs que celui de n'importe quel collaborateur : il s'agit de doter l'entreprise des compétences et des savoir-faire qui lui sont utiles.

Pourtant, cette démarche peut sembler plus difficile, et les freins ou appréhensions sont multiples : où trouver des candidats ? comment prendre en compte le handicap dans le poste proposé ? comment intégrer le collaborateur ? quel accueil va lui être réservé ? comment gérer son parcours professionnel ?

Grâce à son expérience et à sa connaissance du secteur du handicap, Trajeo'h accompagne les entreprises adhérentes tout au long de leur processus de recrutement :

- définition du besoin et analyse du poste (compétences et expérience requises, contraintes éventuelles) ;
- recherche et présélection de candidats (CVthèque interne, Cap Emploi, associations spécialisées, missions handicap des écoles, centres de formation spécialisés...);
- étude de l'adaptation du poste de travail, si nécessaire ;
- gestion des dossiers de demandes d'aides et de financement.

### EXEMPLES DE PRESTATIONS PROPOSÉES PAR TRAJEO'H

- Participation à des forums spécialisés.
- Recherche de stagiaires ou d'alternants.
- Constitution d'un vivier de candidats.
- Suivi de l'intégration du nouvel embauché.
- Coordination des différents intervenants (service ressources humaines, médecine du travail, opérationnels).
- Mobilisation d'aides financières.



### LE SAVIEZ-VOUS ?

# 85 %

des handicaps sont invisibles : rhumatismes, migraines, allergies, asthme, par exemple, peuvent être des handicaps

Seulement

# 20 %

des recrutements de travailleurs handicapés nécessitent un aménagement du poste de travail

Accueillir un stagiaire en situation de handicap peut permettre de répondre à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés

# BILAN D'ACTIVITÉ 2014

## TRAJEO'H EN FRANCE



**545**

entreprises adhérentes employant près de



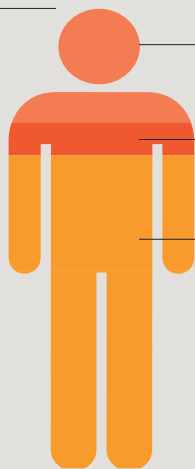
**59 754** collaborateurs



**552 531 €** d'aides obtenues

**405** collaborateurs pris en charge

**164** maintiens  
dans l'emploi  
finalisés



**62**

aménagement de poste

**21**

reclassements dans le Groupe

**81**

reclassements externes  
et accompagnements vers  
un autre projet professionnel

**38** travailleurs handicapés recrutés



**11** CDD et CDI

**25** stages

**2** contrats en alternance

LES VRAIES  
RÉUSSITES  
SONT CELLES  
QUE L'ON  
PARTAGE

Trajeo**h**

Coordination Trajeo'h  
Hélène Vilminot  
1 cours Ferdinand de Lesseps  
92851 Rueil-Malmaison Cedex  
Tél. : 01 47 16 42 85